



Local Syndical :
CFP de Châteaulin
5, Place de Kerjean
CS 90055
29150 Châteaulin

solidairesfinancespubliques.ddfip29
@dgfip.finances.gouv.fr



Comite Technique Local du 25 mai 2020 Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Emmanuel Macron et le gouvernement ont annoncé le début du déconfinement pour le 11 mai. Dans ce cadre, un Plan de Reprise d'Activité (PRA) doit être mis en place par la DDFiP du Finistère.

Ce PRA, qui devra être très progressif, et évolutif, prévoit notamment :

- Le strict respect des obligations sanitaires (organisation du travail et des flux pour permettre la distanciation physique, nettoyage approfondi des locaux, rotation des agents, adaptation des tranches horaires en présentiel).
- Une reprise progressive sur la base de 3 priorités : la poursuite des missions engagées dans le cadre du PCA, des missions considérées comme essentielles devant être reprises, et la reprise d'autres missions lorsque les conditions le permettront.

Le taux d'agents présents ne doit pas être dicté par la volonté de reprendre une activité normale dans des conditions qui restent anormales.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, il est hors de question que le management, opéré sur la base des indicateurs et autres objectifs, reste structurant de l'organisation du travail, et du niveau d'activité, au prétexte qu'on peut assumer les 3 priorités du PRA.

Il faut donc abandonner purement et simplement les objectifs fixés en 2020.

La période actuelle liée au Covid-19 n'exempte pas les directeurs de leurs obligations de garantir par tous les moyens la santé des personnels.

Qu'il s'agisse de protections individuelles et collectives : masques chirurgicaux et alternatifs, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, lunettes, visières, plexiglas... tout cela doit nous être fourni sans délai.

Concernant le télétravail, le message du gouvernement et de nos ministres est clair : le télétravail doit être maintenu et privilégié au sein de notre ministère.

Avec le confinement, le développement de ce mode de travail a fait l'objet d'un consensus entre l'administration et les représentants des personnels avec, s'agissant de **Solidaires Finances Publiques**, pour seul objectif, de limiter les agents en présentiel.

Nous estimons cependant que la période ne doit pas être utilisée comme un précédent pour un élargissement, sans contrôle et sans garanties, d'une nouvelle forme de travail axée autour du télétravail et du travail à distance.

Un bilan revenant sur sa mise en œuvre et ses conséquences est un préalable indispensable à tout dialogue sur l'organisation du travail.

S'agissant des congés, **Solidaires Finances Publiques** s'indigne de la décision prise par le gouvernement de ponctionner jusqu'à 10 jours de congés et RTT aux agents et alerte le Directeur Général sur les conséquences cumulées de la distribution de la prime à quelques-uns, et du vol de jours de congés et RTT aux autres. L'ambiance dans les services va s'en ressentir.

Solidaires Finances Publiques réclame le **retrait immédiat** de cette ordonnance scélérate.

Était-ce utile, pour la DG, d'en rajouter une couche, en refusant aux agents de pouvoir poser un jour de congé / ARTT, lors du pont imposé du 22 mai, au lieu d'une absence exceptionnelle ?

Autre ombre au tableau, le report des congés de 2019 n'est pas prolongé. La date limite est donc le 3 mai 2020.... Heureux que nous sommes de l'apprendre le 20 mai !!!

Cela doit être ce que la DG appelle faire preuve de reconnaissance envers les agents des Finances Publiques. Encore jusqu'à 5 jours de perdus pour certains.

Fais du bien à Bertrand, il te le rend en caguant...

Mais c'est vrai, de quoi nous plaignons nous avec nos 56 jours de congés cumulés... **Solidaires Finances Publiques** invite le ministre Dussopt, et le directeur général, à vérifier la véracité de leurs propos. Cela évitera de telles inexactitudes.

Solidaires Finances Publiques le répète : Les agents ne doivent aucunement être victimes de la situation. Le principe fondamental est clair : **aucun agent ne doit voir ses droits à congés, ni ses droits sociaux (temps de travail par exemple), remis en cause d'une quelconque manière.**

Solidaires Finances Publiques demande, à minima, à l'administration, d'admettre la date du 10 juillet (fin actuelle de la période d'urgence sanitaire) comme celle du retour normal au service (ce qui sera le cas pour bon nombre d'agents), et par conséquent que celles et ceux qui souhaiteraient déposer des congés annuels durant cette période, du 11 mai au 10 juillet, voient ces jours déduits de ceux qu'impose l'ordonnance.

Solidaires Finances Publiques rappelle que, pour la première année, et concomitamment, les agents sont affectés au département, et les CAP de mutations sont supprimées.

Nous craignons que les règles de mutations, comprises et admises par toutes et tous (ancienneté administrative), soient remises en cause, que nous assistions à une sorte de mercato où chacun ira chercher l'agent qui l'intéresse.

Solidaires Finances Publiques ne peut se contenter de la «promesse» d'une possible évocation des situations individuelles, au cas par cas, avec la Direction.

Notre organisation syndicale demande à la Direction d'organiser une réunion collective avec les représentants syndicaux, avant la publication des mouvements locaux, afin d'évoquer des situations particulières qui pourraient surgir.

Solidaires Finances Publiques estime une telle réunion nécessaire à la construction d'un dialogue social de qualité entre les représentants du personnel et l'administration.

Les agents s'interrogent également suite à l'annonce du report de la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité. Les conséquences sur d'éventuelles demandes de mutation sont bien réelles. Il faut des réponses claires et précises avant l'ouverture des mouvements locaux afin que les agents puissent se déterminer en ayant connaissance de l'entièreté des éléments utiles à leur réflexion.

Malgré la demande formulée par **Solidaires Finances Publiques** d'un véritable report des échéances fiscales, y compris de la campagne IR, le Ministre a décidé de son lancement à compter du 20 avril 2020.

En 2019, 4,5 millions de personnes se sont rendues dans les centres des Finances Publiques.

Cette année, après une première année de prélèvement à la source, et dans un contexte de crise majeure, les sollicitations risquent d'être massives.

Notre demande de report était motivée par l'absolue priorité de garantir la santé et la protection des agents et du public.

Le report de la date d'ouverture de la campagne IR, et l'allongement des délais ouverts aux contribuables pour exercer leurs obligations de dépôt ne répondent pas aux enjeux de la période.

Le refus du Ministre de décaler l'ensemble de la campagne IR aura pour conséquence principale qu'elle se déroule en mode dégradé, où seuls les modes d'accès à distance seront possibles (téléphone, mails) afin d'assurer la protection des personnels engagés et des usagers.

Le Ministre devra cependant assumer, dans ce contexte de pandémie, les effets négatifs de cette organisation en termes de qualité de service qui nuira aux populations les plus fragiles.

Or, selon l'INSEE, un usager sur trois ne maîtrise pas les compétences numériques de base, et une partie non-négligeable (17 %) de la population souffre d'illectronisme. Et ce, sans compter les problèmes de couverture numérique et les populations exclues (SDF, sans papiers).

Madame la Présidente, les agents des Finances Publiques, une nouvelle fois, ont l'impression, mais est-ce vraiment une impression, d'être des boucs émissaires, victimes de politiques et ordonnances gouvernementales infantilisantes à leur égard.

À quand une politique de reconnaissance de l'investissement des fonctionnaires par une revalorisation des carrières, une augmentation significative du point d'indice, des plans de qualifications ambitieux ? Une prime ridicule versée à quelques-uns ne suffit pas.